

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
 DE LA COMMUNE D'AURIAC-SUR-VENDINELLE**

DCM N° 2022-11

Séance du 15 avril 2022

NOMBRE DE MEMBRES	
Élus	14
En exercice	14
Présents	11
Votants	14
Absents	3

L'an deux mille vingt et deux, le 15 avril, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en session ordinaire s'est réuni dans la salle éponyme de la mairie, sous la présidence de Monsieur Roger PEDRERO, le Maire.

Date de convocation

06 avril 2022

Date d'affichage

06 avril 2022

Présents : Mesdames Céline ESCUDIÉ, Véronique ROQUES, Simone SPADOTTO, Séverine TRUDGETT et Messieurs Davy BRESSOLLES, Ghislain DE ROZIERES, Laurent DUPUY, Roger PEDRERO, Vincent PRADELLES, Jean-Pierre SOUAL, Christophe WUYAM

Excusés : Madame Colette BRUN donne procuration à Monsieur Davy BRESSOLLES
 Madame Véronique CHOLLET donne procuration à Madame Céline ESCUDIÉ
 Monsieur Jacques PINEL donne procuration à Monsieur Christophe WUYAM

Secrétaire de séance : Madame Véronique ROQUES

OBJET : Approbation du Budget Primitif 2022

Monsieur le Maire présente par chapitre les prévisions envisagées.

Le budget est présenté équilibré par section, comme il suit :

FONCTIONNEMENT BP 2022	Dépenses de fonctionnement	Recettes de fonctionnement
Crédits votés au titre du budget	1 112 192,70 €	1 033 945,00 €
+	+	+
RAR de l'exercice précédent	0,00 €	0,00 €
+	+	+
Résultat de fonctionnement reporté	0,00 €	78 247 ,70 €
=	=	=
TOTAL section de fonctionnement	1 112 192,70 €	1 112 192,70 €

INVESTISSEMENT BP 2022	Dépenses d'investissement	Recettes d'investissement
Crédits votés au titre du budget	797 200,00 €	915 660,92 €
+	+	+
RAR de l'exercice précédent	0,00 €	
+	+	+
Résultat d'investissement reporté	118 460,92 €	0,00 €
=	=	=
TOTAL section d'investissement	915 660,92 €	915 660,92 €

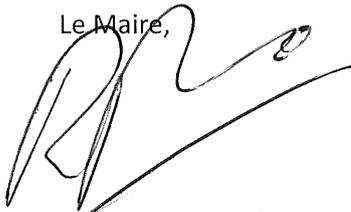
Après en avoir délibéré, par 14 voix « POUR », 0 voix « CONTRE » et 0 voix d'« ABSENTION », le Conseil Municipal décide :

- D'ADOPTER le budget primitif 2022 tel que présenté en séance.

*Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme*

Acte rendu exécutoire après
le dépôt en Préfecture le
12/05/2022
Et la publication le
12/05/2022



Le Maire,

Roger PEDRERO